



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 57794

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'installation, sur l'ensemble du territoire national, de défibrillateurs. Chaque année, arrêts cardiaques entraînent plusieurs dizaines de milliers de décès en France. L'utilisation rapide de défibrillateurs automatisés externes permet de sauver de nombreuses vies. Depuis le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007, l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) est ouverte aux personnes non médecins, permettant ainsi une plus large diffusion de ces appareils, notamment dans les lieux publics. Le ministère de santé et des sports a ainsi pu mettre en place des aides à l'installation de ces équipements dans les structures sportives et dans de nombreux lieux publics. Il en va de même de l'installation de ces équipements dans les entreprises et les véhicules de secours. Il lui demande si, afin d'assurer une meilleure mise à disposition de ces équipements, il ne serait pas souhaitable que l'ensemble des véhicules publics, intervenant sur la voie publique et notamment ceux des forces de l'ordre, souvent premiers intervenants, surtout sur des lieux d'accidents, soient équipés de DAE pour venir rapidement en aide aux victimes d'un arrêt cardiaque sur la voie publique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57794

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2009, page 8356

Question retirée le : 8 juin 2010 (Fin de mandat)